



FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
TRIATHLON

Le Président

www.fftri.com  /F.F.TRI  @FFTRI

**Mesdames Messieurs les Membres du Conseil d'Administration,
Mesdames Messieurs les Présidents de ligues,
Mesdames Messieurs les Présidents de comités départementaux,
Mesdames Messieurs les Présidents de clubs,
Mesdames Messieurs les organisateurs,
Chers bénévoles,**

Saint-Denis,
le 08 mai 2020

Mesdames, Messieurs, chers ami-e-s,

Suite à la conférence de presse du Premier Ministre, et à une réunion que j'ai eue hier longuement avec la Ministre des Sports, je tenais à vous apporter toutes les informations que nous avons à disposition sur le processus de déconfinement.

La situation sanitaire est telle que nous allons encore devoir vivre avec le virus dans les prochains mois. Il est donc de notre responsabilité à tous de trouver un équilibre entre santé publique d'une part, mais aussi reprise absolument nécessaire des activités tant au niveau social, économique, culturel que sportif d'autre part.

Cela passe par une application stricte et sans concession des règles dictées par le Haut Conseil à la Santé Publique, mais également des contraintes locales dictées en région par les préfets, sans oublier les maires. Côté pratique, à partir du 11 mai et jusqu'au 2 juin, la reprise de l'activité sportive doit s'inscrire de **préférence dans une pratique individuelle et progressive**.

Une circulaire interministérielle est en cours de rédaction et devrait paraître ce week-end. Un guide des bonnes pratiques sera publié par le Ministère des Sports en début de semaine prochaine. Je ne manquerai pas de vous communiquer toutes ces informations dès leur parution.

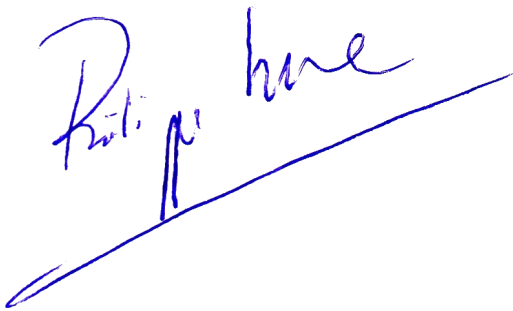
En attendant plus d'information, je tiens à vous faire part ci-dessous d'un résumé des recommandations à respecter lors de la reprise de l'activité physique, réalisé avec le concours de notre Commission Nationale Médicale au regard des directives du Haut Conseil à la Santé Publique.

Concernant les organisations sportives, elles sont le cœur de notre sport et nous devons tout faire pour les remettre en place dans les meilleures conditions. Nous travaillons actuellement avec les autorités de tutelle, ainsi qu'avec la Commission Nationale Sportive et la Commission des Epreuves Nationales de notre Fédération pour vous proposer dès que possible un guide de recommandations.

Cette période de déconfinement qui s'ouvre doit permettre une reprise progressive et prudente de notre sport. Elle doit s'inscrire dans une pleine responsabilité individuelle et collective avec, comme objectif prioritaire, la protection de la santé de chacune et chacun d'entre nous.

Prenez soin de vous et restez prudents.

Bien cordialement.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Philippe Lescure', written over a long, sweeping horizontal line.

Philippe LESCURE

Recommandations pour la reprise de l'activité physique

Sources :

* Ref : Préconisations du Haut Conseil de la santé publique :

https://www.hcsp.fr/Explore.cgi/Telecharger?NomFichier=hcspa20200424_corsarcovmesdesanpubenpopgnr.pdf

** Ref : guideline de la fédération internationale de triathlon :

https://www.triathlon.org/uploads/docs/20200430_Covid19_Guidelines.pdf

Une reprise individualisée de la pratique sportive

Sur les recommandations du Haut Conseil de la santé publique, une distanciation physique spécifique entre les pratiquants est une condition indispensable à la pratique de l'activité physique.

Ces activités pourront se faire :

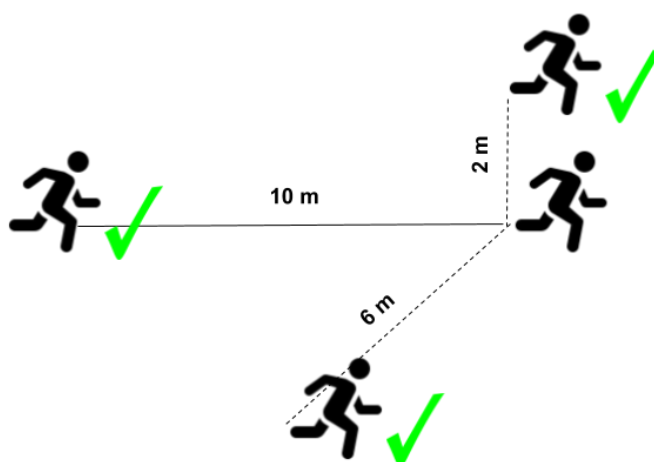
- Sans limitation de durée de pratique
- Sans attestation
- Dans une limite de distance du domicile inférieure à 100 km
- En limitant les rassemblements à 10 personnes maximum
- Dans des zones de faible densité de population, ou si possible dans des espaces dédiés, permettant d'éviter le croisement avec d'autres personnes et dans la limite de 10 personnes maximum
- En extérieur
- Et sans bénéficier des vestiaires qui peuvent être mis à disposition pour les activités de plein air.

Les critères de distanciation spécifiques entre les personnes sont les suivants:

Pour la course à pied et le vélo

Respecter des distances nettement supérieures à la distance habituelle d'un mètre

- File indienne 10m
- En quinconce la distance peut être réduite à 6 m en privilégiant un écart à 45° par rapport à l'athlète sur le côté et en évitant l'alignement des athlètes
- Côte à côte minimum 2 m



Des spécifications complémentaires en fonction des activités seront fournies prochainement par le ministère des sports.

Les activités aquatiques

Dans la mesure où des équipements publics seraient ré-ouverts (cela relève de la compétence des autorités publiques et locales) ou si l'accès au plan d'eau ou à la mer étaient possibles, il conviendra de :

- Faire respecter une distanciation physique minimale et les règles comportementales des baigneurs (bonnet, douches, pédiluves, absence de troubles digestifs) dans les bassins et les espaces d'une piscine collective.
- Interdire l'accès aux piscines aux personnes présentant des signes respiratoires ou digestifs
- Inviter les baigneurs, hors de l'eau, à respecter les gestes barrières

Les activités sportives individuelles intérieures

Sont toujours une bonne pratique dénuée de risque.

Par ailleurs, si votre confinement a entraîné une diminution importante de votre pratique sportive, une **reprise progressive** doit avoir lieu et un **bilan médical préalable** doit être fait surtout si vous avez eu des symptômes liés au coronavirus ou cardiologiques pendant cette période. Nous rappelons l'importance du respect des consignes barrières et de distanciation sociale pendant et en dehors de vos activités sportives.